



## Succession de mon pere, convocation de ma mere 83 ans seulement

Par **Ramon**, le **24/08/2015** à **04:34**

Bonjour,

A la mort de notre père, me trouvant a Etats-Unis, ma mère n'avait pas été voir le Notaire, celui-ci après 5 ans l'a convoquée (Elle avait 83 ans). Elle ne m'a rien dit et lorsqu'elle est allée voir le Notaire elle a n'a pas signe pour l'usufruit.

Ne connaissant pas les lois, ni elle (83 ans et n'ayant jamais travaillé, mon père s'occupait de tout), elle n'avait pas de connaissances légales et elle a signe pour le non-usufruit sans nous demander conseil.

Si le Notaire nous avait appelé en nous expliquant tout nous lui aurions conseillè l'Usufruit, au lieu de cela elle a reçu seulement 420 Euros par mois de la retraite de mon défunt père.

Est-ce que le Notaire en la convoquant n'aurait-il pas du nous convoquer aussi, vu son grand âge?

Merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **24/08/2015** à **09:21**

Bonjour,

étonnant oui car vous êtes aussi ses descendants !? Donc concernés par la succession ?

Par **Ramon**, le **24/08/2015** à **16:31**

**Quand vous dites étonnant, ca veut dire qu'il a le droit de ne pas convoquer les enfants?**

De plus nous sommes héritiers directs. La maison va être vendue a 105000 euros. Les frais de notaires sont de 2200 euros. Il parait qu'il y avait une plus value de 53000 euros depuis la mort de mon père en 1995. Est-ce correct? Pourtant je croyais a un abattement de 100000 euros.

Est-ce qu'il n'a pas d'exonération d'impôts dans ce cas?.

Merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **25/08/2015** à **11:24**

Etonnant effectivement car en tant qu'héritiers directs vous auriez du être convoqués aussi !?  
le mieux est d'appeler ce notaire...? non ?